

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 février 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	27	1		4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	0	0	0

#### Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

#### Membres ayant donné pouvoir :

DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence.

Absents : LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

---

### FINANCES

#### **Délibération n° 2 – 2017 : Etude de faisabilité pour la création d'un parc de logements regroupés avec services adaptés pour personnes âgées : adoption du plan de financement actualisé**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 avril 2016 autorisant le lancement d'une consultation par procédure adaptée pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un parc de logements regroupés avec services adaptés pour personnes âgées ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2016 attribuant le marché à la Société d'Équipement du Limousin (SELI) ;

Monsieur le Président précise que dans le cadre de cette étude de faisabilité, une demande de subvention a été déposée auprès du GAL Monts et Barrages au titre du programme Leader au titre de sa fiche-action numéro 3 « Favoriser le développement de nouvelles formes d'organisation et de nouveaux services ». Cette demande avait été faite sur les montants estimatifs de l'étude.

Monsieur le Président explique qu'il convient de délibérer sur le plan de financement actualisé suite à la signature du marché.

Le plan de financement est le suivant :

Etude de faisabilité pour la création d'un parc de logements regroupés avec services adaptés pour personnes âgées			
Poste des dépenses supportées	Description des dépenses supportées	N° devis retenu (identifiant justificatif) – Nom du fournisseur	Montants présentés HT/Net
PUBLICITE	avis d'appel public	CENTRE France PUBLICITE dématérialisation	85,00 €
PUBLICITE	avis d'appel public	CENTRE France PUBLICITE version papier	519,74 €
PUBLICITE	avis d'appel public	BOAMP	90,00 €
ETUDE DE FAISABILITE	marché pour la réalisation de l'étude de faisabilité	SELI marché n° 9-2016	23 490,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>24 184,74 €</b>

Financements prévisionnels d'origine publique		
Financements		Montants en €
Sources	Précisez (dispositif de financement et service gestionnaire le cas échéant)	
Etat		
Région		
Département		
Autres financements publics (commune, PNR, EPCI...)		
Equivalents subvention, prêts aidés <sup>1</sup>		
Autofinancement MO public ou autofinancement OQDP		5 392,74 €
<b>EUROPE</b>	<b>FEADER - Leader</b>	<b>18 792,00 €</b>
<b>I-Sous total – Financements d'origine publique</b>		<b>24 184,74 €</b>

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER**, le plan de financement actualisé, défini ci-dessus relatif au marché pour l'étude de faisabilité pour la création d'un parc de logements regroupés avec services adaptés pour personnes âgées ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Président, à signer tout document s'y rapportant ;
- **DE CONFIRMER**, la demande de subvention auprès du GAL Monts et Barrages au titre du programme Leader.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.  
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 27 février 2017

Le Président,  
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :  
Publié le :